



**Hôpitaux
de Provence**
Groupement Hospitalier
et Universitaire
des Bouches-du-Rhône

PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS

PROJET PEDAGOGIQUE Des Instituts de Formation du Centre Gériatrique Départemental

	PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025	 RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS		

-I- PRESENTATION GENERALE

LE CENTRE GERONTOLOGIQUE DEPARTEMENTAL

Le Centre Gérontologique Départemental est un établissement public de santé d'environ 600 lits et places à vocation sanitaire et médico-sociale. Il accueille des personnes âgées de plus de 60 ans, quel que soit leur degré d'autonomie ou de fragilité.

Le Centre Gérontologique Départemental est un centre de références et de ressources gériatrique au sein du territoire de santé. Il participe, avec les autres établissements publics du territoire, à l'offre de soins à orientation gériatrique et propose un panel de prises en charge afin de répondre aux besoins des personnes âgées.

Le CGD est l'établissement support des IF. Le CGD et les Instituts constituent une même entité régie par des règles institutionnelles communes.

LES INSTITUTS DE FORMATION

Dans le cadre du schéma régional de formation, mais également au regard des besoins actuels et à venir sur le territoire, en matière de prise en charge, les missions des IF restent prépondérantes. En effet les IF apportent une double réponse aux besoins en santé et en soins, ainsi qu'au développement des compétences des professionnels.

L'Institut de Formation des Aides-soignants et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers assurent :

- Des Formations initiales et diplômantes,
- Les Préparations aux épreuves de sélections en vue d'une admission en formation initiale,

Dans ces locaux se trouvent une salle de simulation et deux salles de Travaux Pratiques entièrement équipées, pour l'enseignement des soins procéduraux et l'apprentissage par situation simulée.

Par ailleurs, les élèves et étudiants disposent d'un centre de documentation et d'une salle de détente entièrement équipée pour se restaurer sur place lorsque les conditions sanitaires le permettent.

	PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025	 RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS		

II- LE PERSONNEL

- La Directrice des Instituts, Directrice des soins, Coordinatrice générale des soins

Elle assure la Direction des IF

- Les Coordinatrices des instituts

Elles sont responsables de la coordination des instituts, de la gestion des stages et de la pédagogie. Elles supervisent les projets des instituts en collaboration avec la Directrice.

Elles assurent l'intérim de la Directrice des instituts en son absence.

- Les Cadres formateurs/Formateurs

Ils participent, en collaboration avec les coordinatrices, aux différentes missions des IF sous l'autorité de la Direction.

Ils sont responsables :

- De la conception des projets séquentiels,
- De l'organisation et de la coordination sur les promotions,
- Des commandes auprès des intervenants après avis de la direction,
- Du suivi pédagogique et de l'évaluation de la formation mise en œuvre.
- De l'accompagnement et de l'encadrement pédagogique des élèves et étudiants sur les terrains de stage

- Les Secrétaires

Elles assurent :

- L'accueil physique et téléphonique des élèves et étudiants et autres interlocuteurs des IF.
- Le suivi :
 - Du processus administratif de sélection à l'entrée en IF.
 - Des dossiers administratifs des élèves et étudiants (financements, assurances, conventions de formation, attestations...).
 - Des indemnités pour : les élèves et étudiants en stage, les heures d'enseignement dispensées par les intervenants intérieurs et extérieurs.
 - Des stages pour l'élaboration des conventions et courriers avec nos partenaires de stages.
- La coordination avec les services financiers et économique et technique du Centre Gerontologique Départemental.

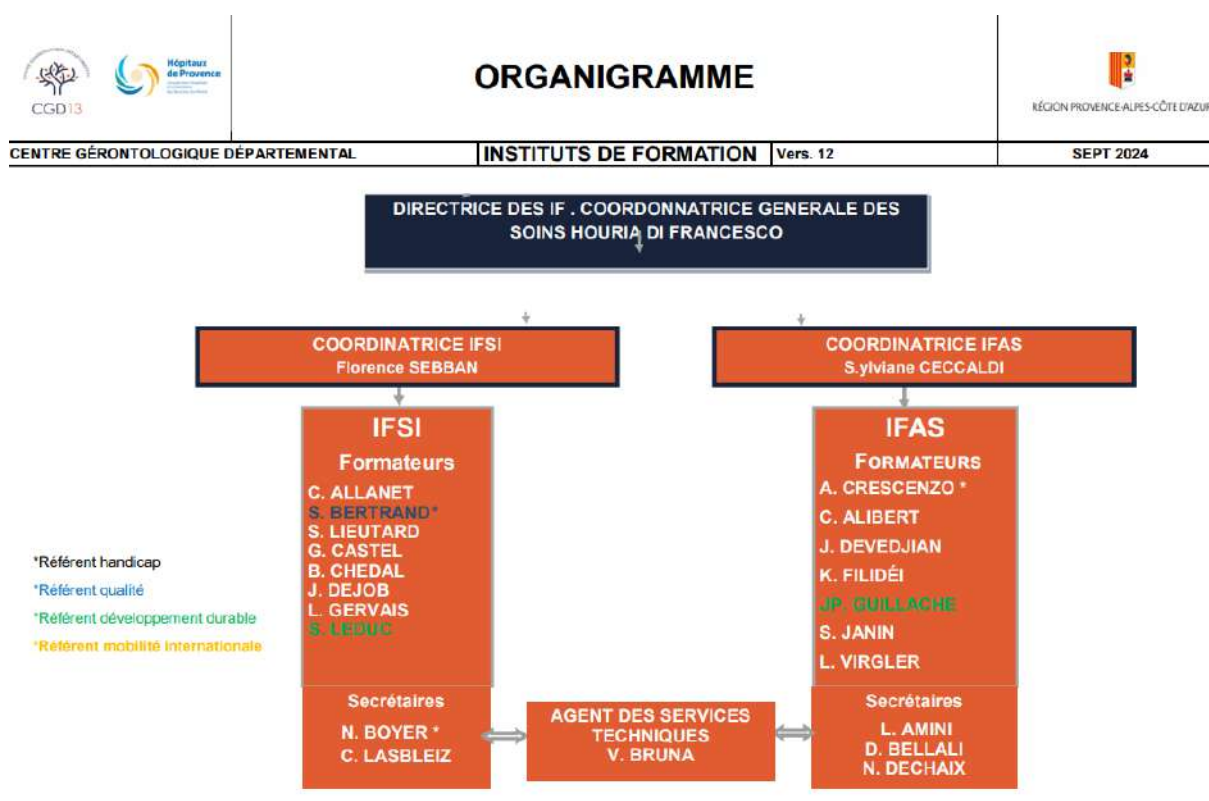
  <p>Hôpitaux de Provence Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<h2>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</h2>	 RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS		

- La gestion du CDI avec le prêt d'ouvrages et/ou d'ordinateur la formation et la veille professionnelle des équipes par la transmission des actualités au travers des revues auxquelles les Instituts sont abonnés.

- Les intervenants extérieurs

Ils sont sélectionnés pour leur expertise sur le thème à traiter. Leur intervention doit répondre aux attentes signifiées par le formateur référent. Ils doivent proposer un plan de leur intervention et une /des méthode(s) pédagogique(s) soumis(es) à validation du référent pédagogique conformément aux procédures en vigueur.

ORGANIGRAMME DES INSTITUTS DE FORMATION



  <p>Hôpitaux de Provence Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

-III- PHILOSOPHIE ET CONCEPTION DES SOINS

Les concepts fondateurs de la démarche soignante que sont : l'Homme, l'environnement, le soin, la qualité de vie, la maladie, ont marqué l'histoire des théories de soins à travers le temps.

Différents modèles ont permis de conceptualiser la pratique soignante et d'envisager les soins dans une approche particulière. C'est grâce à ces différents angles de vue que peut s'envisager la prise en charge individualisée :

- Connaître l'histoire de la profession et prendre en compte la place de l'environnement sur la santé (F Nightingale),
- Approche centrée sur les besoins (V Henderson),
- Approche par les modes fonctionnels (M Gordon),
- Approche de la psychiatrie institutionnelle (JB Pussin),
- Promotion des valeurs fondamentales, promotion de la vie (MF Collière) etc

Notre institut privilégie la richesse et la pertinence de la prise en charge globale du patient en mixant ces différentes approches. Le patient demeure une personne unique, ayant des besoins et des attentes spécifiques, capable de s'adapter à son environnement. Les ressources intrinsèques ou extrinsèques du patient sont intégrées au raisonnement infirmier en tant que données cliniques. De plus, l'approche éducative visant à promouvoir l'autonomie et le développement des compétences du patient reste essentielle.

III.1 – La conception de l'homme

L'homme est un être unique, qui a des attentes et des besoins biologiques, sociaux, culturels et spirituels. C'est un être en perpétuel devenir et en interaction avec son environnement.

L'homme est un être responsable, libre et capable de s'adapter.

III.2 – L'environnement

L'environnement est le milieu dans lequel un être humain vit et se trouve engagé. L'environnement se réfère à tous les aspects contextuels dans lesquels la personne évolue avec leurs caractéristiques physiques, écologiques, culturelles, sociales, psychologiques, philosophiques, économiques et énergétiques.

Cet environnement est en constante évolution. Il existe un échange permanent et rétroactif entre la personne et son environnement. Cette interaction dynamique est essentielle à l'évolution et à l'épanouissement de l'être humain.

  <p>Hôpitaux de Provence Groupement Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

III.3 – La conception de la santé

La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie. C'est un état dynamique, susceptible de variations, qui nécessite un processus d'adaptation de l'homme à son environnement.

III.4 – La philosophie des soins infirmiers

La philosophie des soins infirmiers est fondée essentiellement sur des valeurs humanistes, une approche globale de l'homme et de la santé. Elaborer des normes de qualité ne peut s'envisager sans préalablement cerner les valeurs qui sous-tendent la philosophie des soins dans la conception de l'homme, de la santé, de l'environnement, de la maladie et des soins infirmiers afin de répondre aux besoins des personnes et des groupes. La philosophie des soins infirmiers est le cadre de référence et le socle de la conception des soins infirmiers.

III.5 – La conception de la maladie

La maladie constitue une rupture d'un équilibre de santé, de cette harmonie, un signal d'alarme se traduisant par une souffrance physique, psychologique, une difficulté ou une inadaptation provisoire ou définitive à une situation nouvelle.

La plupart des maladies sont multifactorielles et leur occurrence dépend de l'environnement, de la culture et du vécu de la personne.

III 6 – Les valeurs partagées

Une valeur sert de référence dans une conduite, de principe.

Des valeurs nous paraissent fondamentales dans la pratique professionnelle :

- **Le respect** *"sentiment qui porte à traiter quelqu'un, quelque chose avec de grands égards, à ne pas porter atteinte à quelque chose".*

Le respect concerne :

- Le respect de l'autre, qu'il soit en situation d'usager, de soignant, de supérieur hiérarchique, de formé, de formateur. Il n'a de sens que s'il s'ajoute au respect de soi.
- Le respect du travail collectif.
- Le respect des lieux et du matériel

  <p>Hôpitaux de Provence Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

- **La probité et la loyauté** Elles visent à alimenter la conscience professionnelle et individuelle et nécessite de :
 - Connaître et respecter la déontologie professionnelle.
 - S'engager et s'impliquer dans son travail et la relation à l'autre.
 - Echanger, rendre compte et transmettre.
 - Avoir les connaissances requises et améliorer ses compétences tout au long de son exercice professionnel.

- **La responsabilité** sous une double dimension personnelle et professionnelle.

Dans le contexte de crise sanitaire, la responsabilité du citoyen(ne) et du futur soignant(e) est engagée dans le respect des gestes barrières.

- **La tolérance.** C'est être ouvert à l'autre, disponible dans la relation, sans jugement. C'est être dans l'empathie et la bienveillance.
- **L'ouverture à l'autre :** Dans le cadre de la rencontre de l'autre et de la richesse de l'échange, plusieurs projets sont initiés au cours de la formation tel que : le projet de « journée bien-être des résidents » mené par les élèves AS en partenariat avec les EHPAD du CGD. Toute possibilité de mettre en application les différentes théories étudiées est une opportunité saisie par l'équipe.

L'ensemble de ces valeurs est en cohérence avec les principes de vie en collectivité posés dans le règlement intérieur.

IV - LA PEDAGOGIE

Les référentiels de formation sont articulés autour du développement des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'aide-soignant et d'infirmier. Ils mettent en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations de soins, et s'appuient sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

La formation est structurée autour de l'étude de situations donnant aux étudiants l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage :

- **Comprendre**, l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations,

  <p>Hôpitaux de Provence Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

- **Agir**, l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- **Transférer**, l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Exercés à la démarche réflexive et au raisonnement clinique, les professionnels formés seront capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et sauront gérer de façon autonome, les situations de prise en charge dans leur champ de compétence. Ainsi, l'élève/étudiant, dans une progression individuelle, acquiert des savoirs théoriques et méthodologiques ; développe des habiletés gestuelles et relationnelles ; construit des compétences et son projet professionnel.

Les capacités requises pour nos étudiants sont les suivantes :

- la capacité d'analyse et d'identification de situations diverses et complexes.
- la capacité technique.
- la capacité relationnelle.
- la capacité de recherche et de questionnement.

Ces capacités s'articulent autour de la posture réflexive de l'étudiant. Cette exigence de la formation vise à permettre de comprendre le lien entre savoirs et actions, donc d'intégrer les savoirs dans une logique de construction de la compétence.

La compétence se définit comme « un savoir agir ». C'est-à-dire un savoir intégrer, mobiliser et transférer un ensemble de ressources (connaissances, savoir, aptitudes, raisonnements...) dans un contexte donné, pour faire face aux différents problèmes rencontrés ou pour réaliser une tâche". Elle s'acquiert et se développe tout au long de la vie professionnelle.

Les formateurs réalisent chaque semestre un bilan et un suivi personnalisés de chaque élève/étudiant, l'accompagnant dans la suite de son parcours.

Les contenus de la formation tiennent compte de l'évolution des savoirs et de la science. Ils sont actualisés en fonction de l'état des connaissances. Ils font une place à l'enseignement des sciences et techniques infirmières.

L'élève/étudiant est une personne responsable, ayant librement choisi de suivre la formation, et se donnant les moyens de réussir. Il s'engage donc dans un processus de formation.

	PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025	 RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS		

IV-1 - L'étudiant/élève en formation

Le contexte social et sanitaire dans lequel le futur professionnel va évoluer est caractérisé par:

- Le droit à l'information, la prise en charge de la santé par l'individu lui-même.
- L'accent porté sur la prévention, l'éducation pour la santé, les soins d'entretien de la vie, la prise en charge des maladies chroniques.
- Le développement de nouvelles structures dans le cadre d'alternatives à l'hospitalisation.
- La place du numérique dans la gestion des données mais aussi dans le soin.
- Le vieillissement de la population et son impact sur le dispositif sanitaire et médico-social.
- La maîtrise budgétaire
- L'accès aux soins pour tous

Le profil attendu du professionnel en fin de formation est le suivant :

- Un professionnel acteur de santé, polyvalent mobile, réactif, capable de s'adapter à un contexte en évolution.
- Un professionnel qui a des compétences techniques et relationnelles ; des compétences d'organisation des soins et de gestion, dans une dynamique de maîtrise des dépenses de santé.
- Un professionnel travaillant en réseau, ouvert à la collaboration avec les différents professionnels des secteurs sanitaires médico-sociaux et sociaux.
- Un professionnel actif dans l'évolution de la politique de gestion des risques et de qualité des soins.
- Un professionnel capable d'appliquer une démarche de santé publique auprès d'un bénéficiaire de soins ou d'un groupe, et de participer à des actions de prévention et d'éducation de la santé.
- Un professionnel ayant une posture réflexive pour garantir l'amélioration continue de la qualité.

Tout au long du parcours de formation, l'élève/étudiant affine son projet professionnel. Dans cette optique, il intégrera une posture professionnelle multi dimensionnelle.

Par ailleurs, toute situation de handicap d'un élève/étudiant est prise en compte de façon personnalisée. Les élèves/étudiants concernés doivent se rapprocher des

	PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025	 RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS		

référents handicap de l'IF pour information, et accompagnement par l'équipe pédagogique.

LES ENGAGEMENTS DE L'ÉLÈVE/ÉTUDIANT

- ✓ Respecter les personnes, les lieux et les règles
- ✓ S'engager et s'impliquer dans le processus de formation réflexif
- ✓ Considérer la personne soignée comme partenaire de soins.
- ✓ Acquérir des compétences, afin de pratiquer des soins dans le respect des règles de qualité et de sécurité.
- ✓ Développer une collaboration efficace et responsable en équipe pluridisciplinaire.
- ✓ Réajuster son savoir en fonction de l'évolution connaissances scientifiques.
- ✓ Se positionner dans une éthique professionnelle

IV-2 - La conception du formateur

Le formateur accompagne l'élève/étudiant.e tout au long de son parcours de formation et de construction professionnelle.

Le formateur s'inscrit lui-même dans une démarche d'évolution qui lui permet :

- ✓ De prendre du recul par rapport à la pratique soignante.
- ✓ De continuer à se former.
- ✓ De s'ouvrir à l'évolution de la pratique soignante et de la pédagogie.
- ✓ D'analyser son propre pratique formateur, de se remettre en question
- ✓ D'adopter une posture bienveillante

La pédagogie socio-constructiviste permet de s'inscrire dans un groupe en formation et de contribuer à la réflexion et à l'enrichissement collectif L'élève/étudiant est reconnu comme unique et porteur de valeurs, indispensable à la relation de formation.

L'accompagnement se traduit par :

- ✓ Un suivi pédagogique individualisé, à partir du portfolio,
- ✓ Un dispositif d'évaluations formatives,
- ✓ Des régulations collectives par promotion,
- ✓ La mise à disposition de ressources matérielles en lien avec les apprentissages visés et les travaux exigés,

  <p>Hôpitaux de Provence Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

✓ Une disponibilité de l'équipe pédagogique

Des entretiens pédagogiques individuels sont organisés par les formateurs, pour permettre un accompagnement tout au long de la formation.

Les élèves/étudiants peuvent également prendre un rendez-vous à tout moment avec un formateur, en dehors des entretiens pédagogiques prévus. Cette démarche s'effectue auprès du secrétariat ou directement auprès des formateurs.

Partie intégrante de la formation, l'accompagnement centré sur le formé permet de :

- ✓ Mettre en évidence ses ressources, de les développer et de les exploiter au maximum, notamment pour les élèves qui sont en reconversion professionnelle
- ✓ Repérer ses difficultés afin d'énoncer des objectifs et des axes de progression

Dans le cadre de l'accompagnement individualisé, un contrat pédagogique peut être signé entre l'élève/étudiant et l'institut de formation afin de mettre en place des conditions de formation adaptées aux besoins de l'élève/étudiant.e, tout en recherchant l'engagement de l'apprenant.e dans le processus de formation.

L'accompagnement constitue donc une mise à disposition d'outils et de personnes ressources pour que l'élève puisse mesurer le chemin réalisé, ce qui lui reste à parcourir et envisager ensemble (élève, équipe pédagogique) la stratégie à adopter pour développer sa professionnalité.

En cas de non validation d'un module par l'élève ou de l'UE par l'étudiant.e, il/ elle sera reçu.e par un formateur pour évaluer et réajuster la méthode de travail et/ou les connaissances.

Le rattrapage sera organisé en laissant un temps de révision nécessaire.

Des temps d'évaluation formative et de remédiation sont proposés en cohérence avec l'accompagnement de l'apprenant.

IV-3-Les axes privilégiés de la formation au CGD

Outre la garantie que la formation dispensée par les IF du CGD est conforme aux référentiels de formation décrits dans les textes, nous avons fait le choix de privilégier certains axes spécifiques :

- ✓ Le regroupement de l'IFAS et de l'IFSI sur le plan géographique bien qu'imposé par les contraintes architecturales, correspond pleinement à la conception que nous avons de l'équipe paramédicale, au sein de laquelle évolue le **binôme infirmier- aide-**

  <p>Hôpitaux de Provence Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

soignant. C'est donc dans l'esprit d'initier la collaboration IDE-AS que les projets de formation de l'IFSI et l'IFAS, tendent à intégrer des actions de formation communes. Ainsi sont envisagés en plus des cours en commun, des ateliers sur des temps d'encadrement des élèves AS par les étudiants IDE, mais également des temps de partage festif lorsque le contexte sanitaire le permet.

Ces objectifs sont toutefois soumis à l'alternance cours/stage, évolutive d'une année à l'autre.

- ✓ **La pédagogie par simulation** introduite par les textes depuis septembre 2014 est un principe pédagogique que les IF du CGD ont décidé de développer. Les équipes pédagogiques sont investies pour la mise en œuvre de cette pédagogie. Les différentes phases de ce dispositif placent l'étudiant au cœur du contexte professionnel et permettent une approche de l'apprentissage réflexif et par l'erreur. Les ESI participent par groupes restreints à des séances de pédagogie par simulation à partir de scénarii construits par les cadres formateurs. Le Conseil régional a subventionné l'achat d'un mannequin moyenne fidélité indispensable à la mise en œuvre de ces séances.
- ✓ **La promotion de la recherche en soins infirmiers :**
L'apprentissage de la méthodologie de la recherche a été revisitée afin de préparer au mieux les étudiants à l'élaboration d'une revue systématique de littérature. Afin d'avoir accès au plus grand nombre de publications scientifiques, l'équipe pédagogique peuvent bénéficier d'une formation de remise à niveau d'anglais en Irlande et à Malte dans le cadre du programme Erasmus+.
- ✓ **Le partenariat avec les terrains de stage :** La visite de tous les élèves/étudiants sur les terrains de stage est systématisée, et des temps de rencontre instaurés avec les acteurs de l'encadrement et la gestion de proximité. Ce partenariat est pérennisé de par la représentation, la participation et la réponse apportée par nos instituts aux appels à projet et sollicitations des structures partenaires.
- ✓ **La promotion de projets pédagogiques alternatifs :** Rolling board, Escape-games, atelier débat, chambre des erreurs, table ronde etc
- ✓ **La mobilité** à l'international comme source d'enrichissement personnel et professionnel affichée par l'IFSI.

  <p>Hôpitaux de Provence Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

L'IFSI a ainsi obtenu la charte ERASMUS + 2024-2026. Ceci permet une ouverture supplémentaire pour les étudiants désireux d'aller découvrir un système de santé à l'étranger, ainsi que d'aborder l'interculturalité dans les soins.

L'IFSI du CGD intègre un Consortium régi par le Conseil Régional Sud pour les organismes de formation du sanitaire et social, lui permettant d'optimiser et de mutualiser les procédures de gestion des mobilités sortantes et entrantes pour une convention 2024-2026. Ce projet devrait permettre de développer de nouveaux partenariats en Europe. L'appartenance à un consortium permet au référent de l'IFSI de se recentrer sur les aspects pédagogiques des mobilités. Le personnel bénéficie également du programme de mobilité dans le cadre d'Erasmus, permettant le développement des compétences et des partenariats avec de nouveaux terrains de stage

Le développement soutenable

Le développement soutenable est l'opportunité de travailler en collaboration avec les élèves et étudiants, de sensibiliser les citoyens qu'ils sont déjà, et les professionnels qu'ils seront demain.

V – LES EVALUATIONS :

- De l'enseignement en IF : Conformément aux référentiels de formation, les évaluations peuvent prendre plusieurs formes : écrit sur table, rendu de dossier, situations simulées etc. La validation des notes obtenues se fait en commission.

-Des stages cliniques : le document d'évaluation des compétences est rempli par l'encadrement et / ou le tuteur sur le lieu de stage. A partir de ce document, le cadre référent propose la validation ou non des compétences en stage.

VI - L'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

Les instituts se sont investis depuis dans la démarche qualité sous l'impulsion du Conseil Régional Sud. Dans le cadre de la Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les instituts sont certifiés sur la base du référentiel national unique Qualiopi.

L'équipe montre un réel engagement et une volonté d'offrir un apprentissage de qualité aux étudiants et élèves en questionnant au quotidien ses pratiques et en s'assurant du respect des critères et indicateurs fixés par le référentiel Qualiopi.

Des membres de l'équipe ont ainsi accepté des responsabilités de référents :

  <p>Hôpitaux de Provence Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

- Référent handicap (Nathalie BOYER, Alexandra CRESCENZO),
- Référents qualité (Sophie BERTRAND),
- Référent sécurité (Florence SEBBAN)
- Référent développement soutenable (Sybille LEDUC)
- Référent ERASMUS (Florence SEBBAN)
- Référent Recherche (Sophie BERTRAND)
- Référent Laïcité (Beatrice CHEDAL)

Par ailleurs un COPIL se réunit régulièrement et assure le suivi de la démarche.

VII – LES PRINCIPES DISCIPLINAIRES

Conformément aux textes régissant les formations d'aide-soignant et d'infirmier, les dossiers des élèves et étudiants peuvent être présentés devant les instances compétentes pour donner un avis sur la situation.

Des sanctions peuvent être prises à l'encontre d'un élève ou étudiant qui ne respecterait pas le règlement intérieur, ou dont la situation n'est pas conforme aux attentes de la formation.

VIII – LES AXES STRATEGIQUES

- ✓ La collaboration avec le Conseil Régional et l'ARS : mise en œuvre du schéma régional des formations sanitaires et sociales en réponse aux besoins du territoire et aux mesures du plan SEGUR de la santé:
 - Les quotas d'entrée en IFAS à 60 élèves sur 2 promotions par an,
 - La création de places de formation en IFAS en contrats d'apprentissage
 - Les quotas d'entrée en IFSI à 72 étudiants par promotion.

- ✓ Ouverture sur le territoire :
 La place de l'IFSI du CGD dans le GCS AMU
 Les instituts ont tissé depuis longtemps un lien de partenariat important avec les différents établissements sanitaires et médico-sociaux du territoire, afin de garantir des stages professionnalisants aux élèves/étudiants en formation. Les taux d'insertion de nos diplômés témoignent de l'intérêt de ce partenariat.
 Chaque année, la réponse aux sollicitations d'établissements scolaires du secteur et participations aux journées d'information sur les métiers témoignent de notre implantation dans le territoire.

  <p>Hôpitaux de Provence Groupement Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

L'organisation d'une journée « portes ouvertes » pour accueillir le public en quête d'information sur les formations et les métiers est l'occasion de faire découvrir nos formations, de créer des temps d'échanges, notamment lors d'ateliers de simulation.

Les instituts sont respectivement membres d'associations professionnelles GERACFAS et CEFIEC où se travaillent les approches philosophique, règlementaire et pédagogique des formations pour s'inscrire dans l'évolution des formations au service des besoins du territoire sur le plan local et national.

Un partenariat étroit est entretenu avec les différents acteurs du territoire :

- **France Travail** : Avec lequel nous collaborons régulièrement, pour dispenser des informations collectives et promouvoir les métiers du soin,
- **Mission locale** avec lequel nous collaborons également depuis plusieurs années, dans le cadre de l'accompagnement du projet de formation et du projet professionnel des jeunes suivis,
- **Les établissements scolaires**

 	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS		

**PROJET PEDAGOGIQUE
IFAS**

Centre Gérontologique Départemental

  <p>Hôpitaux de Provence Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

L'IFAS a été créé en 1992 au sein du CGD. Pour répondre aux besoins en formation de notre région, le quota a évolué. A ce jour, nous accueillons deux promotions de 60 élèves en formation initiale avec une rentrée en septembre et une rentrée en janvier. Des places de formation en contrat d'apprentissage sont ouvertes depuis septembre 2021 en partenariat avec le CERFAH PACA CORSE et plus récemment avec le groupe SOS.

Nos promotions accueillent des populations aux origines sociales, professionnelles et culturelles très variées. En effet elles sont constituées : de bacheliers ou diplômés universitaires, de titulaires du brevet d'études professionnelles, de personnes sans diplôme et enfin de personnes en reconversion professionnelle. Certaines personnes titulaires de diplômes listés par l'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant à l'obtention du DEAS peuvent bénéficier de dispenses, équivalences ou allègement de formation. Nos équipes de formateurs se saisissent de l'accompagnement pédagogique spécifique aux différents parcours.

-1-LE COUT DE LA FORMATION :

Le coût de la formation initiale est fixé à 6000 euros. Ce coût est totalement pris en charge par le Conseil Régional selon les critères d'éligibilité ou peut être financé par l'employeur ou les OPCO dans le cadre d'études promotionnelles.

Depuis la rentrée de septembre 2022, le Conseil Régional prend à sa charge pour les élèves à leur entrée en formation, un kit professionnel comportant l'achat de 3 tenues complètes et d'une paire de chaussures répondant aux normes de sécurité.

L'entretien des tenues professionnelles pendant les périodes d'enseignement à l'institut sont à la charge de l'élève. Sur les périodes de stage, l'entretien des tenues est de la responsabilité de l'établissement qui accueille le stagiaire.

-2- LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ils sont élaborés conformément au référentiel de formation, et s'inscrivent dans les valeurs du projet pédagogique. Ils visent la construction des compétences requises pour chaque élève en prenant en compte son rythme de progression.

2-1-Les objectifs généraux centrés sur l'élève :

- ✓ Etre capable de construire les compétences requises, en travaillant sur les intelligences multiples
- ✓ Etre capable de participer à l'accueil de la personne et de son entourage
- ✓ Etre capable de participer à l'identification des besoins physiques, physiologiques et psychologiques de l'être humain et élaborer un projet de soins adapté et cohérent

  <p>Hôpitaux de Provence Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

- ✓ Etre capable de contribuer à une prise en charge globale des personnes en situant son action au sein d'une équipe de travail en milieu hospitalier et/ou extrahospitalier
- ✓ Etre capable de favoriser l'éducation de la personne soignée ainsi que celle de son entourage,
- ✓ Etre capable de favoriser la collaboration avec l'infirmier,
- ✓ Etre capable de participer à l'animation et à l'organisation des activités,
- ✓ Etre capable de transmettre à l'oral et/ou à l'écrit les observations,
- ✓ Etre capable de transmettre les connaissances liées à la fonction d'Aide-soignant et, dans ce cadre, participer à des actions de formation et de tutorat.
- ✓ Etre capable d'appréhender la prise en charge globale au travers du dispositif pédagogique du patient traceur

2-2-Les objectifs spécifiques centrés sur l'élève :

- ✓ Etre capable d'identifier les spécificités des services avant le départ en stage, et sensibiliser les futurs soignants
- ✓ Etre capable d'identifier les statuts et rôles des acteurs de la formation et respecter la hiérarchie
- ✓ Etre capable de savoir se positionner en tenant compte du cadre institutionnel
- ✓ Etre capable de trouver sa place au sein d'une équipe et contribuer à la coordination et la continuité des soins
- ✓ Etre capable de travailler en équipe pluriprofessionnelle
- ✓ Etre capable de respecter les règles de sécurité dans la réalisation des soins
- ✓ Etre capable de respecter les règles d'hygiène et d'asepsie,
- ✓ Faire preuve de discrétion professionnelle et respecter le secret professionnel,
- ✓ Etre capable d'appréhender et gérer la distance professionnelle dans la relation soignant/soigné, en faisant preuve d'empathie
- ✓ Etre capable *d'apprendre à se connaître* et appréhender ses propres limites
- ✓ Etre capable d'assumer pleinement ses responsabilités en tant qu'élève AS,
- ✓ Etre capable de s'autoévaluer dans ses pratiques et son comportement professionnel,
- ✓ Etre capable de se préparer à la prise de poste pour optimiser son employabilité.

  <p>Hôpitaux de Provence Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

✓

-3- LE CONTENU ET L'ORGANISATION DE LA FORMATION

– La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est conforme à l'arrêté du 10 juin 2021 modifié par les arrêtés des 28 octobre 2022 et 09 juin 2023.

D'une durée totale de **1540 heures**, elle comprend des enseignements théoriques et pratiques organisés en institut ou à distance et une formation réalisée en milieu professionnel.

La formation théorique et pratique est d'une durée totale de 770 heures ou 22 semaines.

Les élèves bénéficiant d'un contrat d'apprentissage sont inscrits en formation pour une période ne pouvant excéder dix-huit mois.

Les élèves inscrits en cursus complet de formation à la rentrée de septembre ont droit à trois semaines de congés dont les périodes sont définies par le directeur de l'institut de formation et ce, après avis de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut prévue à l'article 39 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

Les élèves inscrits en cursus complet de formation pour les rentrées comprises entre janvier et mars ont droit à quatre semaines de congés, dont les périodes sont définies par le directeur de l'institut de formation après avis de l'instance précitée.

– La formation théorique et pratique comprend dix modules, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants, dont le contenu et le volume horaire sont décrits en annexe III.

La formation théorique est assurée sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petits groupes d'apprenants permettant l'apprentissage progressif des gestes techniques nécessaires à l'acquisition des compétences.

Les enseignements théoriques et pratiques peuvent être mutualisés entre classes d'apprenants y compris entre plusieurs filières ou sessions de formation de l'institut. Les outils de simulation en santé sont utilisés pour favoriser les apprentissages pratiques et gestuels. L'inter professionnalité est recherchée et développée à travers l'apprentissage du raisonnement clinique.

-Les API : 35 h00 d'Accompagnement Personnalisé Individuel sont assurées au cours des trois premiers mois de formation. Le contenu et les méthodes sont adaptés aux besoins objectivés à partir d'un test de positionnement réalisé individuellement à la rentrée. L'accompagnement aux méthodes de travail comporte : l'élaboration de fiche de révision, utilisation courantes des logiciels de bureautique, la prise de parole en public et les calculs numériques.

  <p>Hôpitaux de Provence Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

Pour les élèves en cursus partiels, notamment les titulaires de Baccalauréat ASSP, ces séances sont centrées sur le raisonnement clinique afin de faciliter l'intégration des connaissances au bloc 2.

-Les méthodes pédagogiques :

- ✓ Des séances de travaux pratiques sont organisées sur la majorité des enseignements TP procéduraux ou situations simulées. 2 chambres des erreurs sont proposées sur l'année avec des temps d'observation, des temps d'analyse et des temps de réajustement.
- ✓ Afin de diversifier les modes d'apprentissages, des journées d'intervention auprès des patients /résidents du CGD sont organisées en groupes, par les élèves sous la responsabilité des équipes pédagogiques et en collaboration avec les équipes médicales, paramédicales et d'animation des services concernés. En amont de la journée, après une première rencontre entre l'équipe pédagogique et les équipes des services, un temps d'échange est organisé pour permettre aux élèves de rencontrer les équipes des services et d'avoir un premier contact avec les patients/résidents. Ensuite les élèves sous couvert des formateurs vont devoir préparer les interventions sur les plans conceptuel et pratique et établir une fiche de séance. Enfin le temps de réalisation de l'intervention est programmé et réalisé auprès des patients/résidents donnant lieu à une évaluation de la part de tous les acteurs.
- ✓ Dans le cadre du bloc 2 des cas cliniques « incomplets » sont proposés aux élèves avec la possibilité d'aller chercher les informations manquantes dans une chambre simulée préparée en lien avec la situation proposée. Toutes les semaines, un cas clinique différent est ainsi travaillé.
- ✓ Dans le cadre des Modules 6 et 7, les formateurs, ont fait le choix de s'appuyer sur l'apprentissage par simulation. Par groupe les élèves travaillent sur des situations de communication et de tutorat. Les situations sont proposées aux élèves par les formateurs, et jouées par des élèves devant le groupe restreint. Puis un temps de debriefing est organisé où chacun peut proposer son analyse de la situation et de son ressenti.
Tout comme la journée d'intervention en services, ces méthodes d'apprentissages ont été appréciées par les apprenants.
- ✓ Un Escape Game en groupe restreint est aussi proposé pour développer l'attractivité de l'apprentissage et remobiliser les connaissances en fin de cursus : observation, dossier de soin, transmissions ciblées, communication, vocabulaire, pharmacologie....

	PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025	 RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS		

Cela est matérialisé par la mise en place d'une chambre de simulation, à partir d'un scénario type escape game. La séance consistant en une série d'énigmes logiques à résoudre en groupe dans la chambre afin de reconstituer un dossier patient en 30 minutes maximum. L'escape game est ensuite complété d'une série de questions courtes concernant le cas clinique utilisé pendant 10min (signes cliniques, recueil de données...). Un temps de débriefing de 20 minutes sert à revenir sur la résolution de l'escape game mais également sur l'aspect coopératif de la séance et les difficultés rencontrées par les élèves.

- ✓ Différents types de QUIZZ sont proposés tout au long de la formation pour permettre de mobiliser les connaissances. Un quizz par équipe organisé en fin de bloc pour balayer tous les enseignements, des fiches type « trivial poursuit » proposées en début de cours pour remobiliser des enseignements passés
- ✓ Des tables rondes sont organisées avec des professionnels de différents horizons pour aborder les spécialités et la pluridisciplinarité.

– La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stages à réaliser en milieu professionnel. Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées. Trois stages de cinq semaines visent à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant :

- 1) Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- 2) Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences ;
- 3) Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme : la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë ; ou la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Un stage de sept semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences. Il doit être réalisé en continu et ne peut être fractionné. Ce stage est laissé au choix de l'élève dans le cadre de son projet professionnel, sur validation de l'équipe pédagogique.

  <p>Hôpitaux de Provence Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end. Une convention de stage est signée entre l'apprenant, le directeur de l'institut de formation et la structure d'accueil en milieu professionnel.

Chaque stage est l'occasion d'une visite au moins, d'un formateur pour permettre un suivi individualisé de l'élève et le maintien du lien tissé avec les équipes des services partenaires qui accueillent les élèves.

– Un portfolio conforme à l'annexe IV du présent arrêté permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel effectuées par l'apprenant et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences. L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation réalisée en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences. Le responsable de la structure d'accueil ou maître de stage ou le cas échéant le maître d'apprentissage lorsque le stage est effectué par un apprenti auprès de son employeur, désigne un tuteur de stage qui assure l'encadrement du stagiaire. Le formateur référent de l'institut de formation assure le suivi du stagiaire au sein de l'institut de formation. En cas de difficulté, un entretien entre le maître de stage, le tuteur de stage, le formateur référent en institut et l'apprenant est préconisé. Les objectifs de stage, le cas échéant, sont réajustés. A l'issue de chaque période de formation en milieu professionnel le tuteur de stage ou le maître de stage évalue les compétences acquises sur la base des critères mentionnés dans le portfolio. Une feuille d'évaluation de chaque période de formation en milieu professionnel conforme à l'annexe V du présent arrêté est remise à l'apprenant au cours d'un entretien.

La préparation et l'exploitation des stages à l'institut constituent un moyen d'optimiser le lien entre la théorie et la pratique à travers une analyse réflexive.

La préparation : présentation du stage, des spécificités, définition d'objectifs, expression des attentes et interrogations des élèves.

Les objectifs globaux : le terrain de stage hospitalier ou extrahospitalier est le lieu où le stagiaire pourra à la fois :

- ✓ Etre capable de chercher à atteindre les objectifs définis et réévalués.
- ✓ Etre capable de mettre en application la gestuelle dans les techniques de soins enseignées par l'Institut de Formation.
- ✓ Etre capable de faire le lien entre l'enseignement théorique et la situation.

  <p>Hôpitaux de Provence Groupement Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

- ✓ Etre capable de découvrir d'autres protocoles de soins en complémentarité de ce qui est enseigné.
- ✓ Etre capable de prendre conscience-que tout doit être réfléchi et pensé
- ✓ Etre capable d'enrichir son vocabulaire professionnel
- ✓ Etre capable de connaître les objectifs généraux et spécifiques du stage pour une exploitation optimale.

Ces objectifs doivent se conjuguer avec les objectifs personnels de l'élève. Chaque élève doit être acteur de sa propre formation.

L'IFAS pour chaque spécialité : Médecine, Chirurgie, Extrahospitalier, Gériatrie, Psychiatrie... définit des objectifs ciblés généraux à adapter aux spécificités du contexte de stage ; ils sont travaillés avec les élèves.

L'exploitation de stage :

Restitution des documents officiels et réflexion en groupe au retour de stage dans le respect de la confidentialité, dans le but de :

- Permettre de se situer par rapport à des situations professionnelles,
- Partager et confronter ses expériences avec les autres élèves,
- Faciliter l'apprentissage en groupe à travers des situations vécues

-4- LA REGULATION DE LA FORMATION

Dans un souci d'amélioration continue de la qualité de la formation, les formateurs font à chaque fin de bloc un bilan avec le groupe promotion afin de prendre en compte les remarques des élèves sur les différents critères (contenu, méthodes, pédagogie...) évalués afin d'alimenter le plan de progrès.

– La participation de l'élève aux enseignements et aux stages est obligatoire durant toute la formation. Toute absence doit être justifiée par un certificat médical ou toute autre preuve attestant de l'impossibilité d'être présent à ces enseignements. Les absences à l'institut et en période de formation en milieu professionnel ne peuvent excéder cinq pour cent de la durée totale de la formation soit 77 heures à réaliser par l'apprenant. Cette franchise est proratisée pour les élèves bénéficiant d'un aménagement de formation.

Toute élève totalisant un nombre d'heures d'absences justifiées supérieure à cette franchise ne sont pas présentables au diplôme d'Etat.

-5- ORGANISATION DES ÉPREUVES D'ÉVALUATION CONDUISANT À LA CERTIFICATION

  <p>Hôpitaux de Provence Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

– L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation, selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de formation en annexe III de l'arrêté.

En fonction des modules concernés, l'évaluation peut être réalisée en situations simulées. Selon l'Arrêté du 09 juin 2023 portant diverses modifications à la formation conduisant à l'obtention du DEAS, l'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétence. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8 sur vingt et elles sont de même coefficient. Le formateur référent en institut effectue la synthèse de l'acquisition des blocs de compétences validés par l'apprenant, à partir des résultats d'évaluation obtenus à l'ensemble des périodes réalisées en milieu professionnel ainsi qu'aux modules de formation.

Article 9 bis de l'Arrêté précité, la commissions de validation de l'acquisition des résultats se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes en milieu professionnel constitutive de la formation soit les 4 périodes pour un parcours complet. Cette commission valide également le parcours scolaire de l'élève et est présidé par le Directeur de l'institut de formation. Elle se compose de deux formateurs permanents et de deux encadrants de stage de même filière que la formation concernée ou un de la formation concernée et l'autre infirmier.

– L'accès à la certification est ouvert aux élèves n'ayant pas cumulé plus de cinq pour cent d'absence justifiée, sur l'ensemble de la formation. Le diplôme d'Etat d'aide-soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification en annexe II.

– En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'élève bénéficie d'une session de rattrapage par année dans la limite de quatre sessions de jury, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale.

– Lorsque les conditions de validation ne sont pas remplies à l'issue des épreuves de rattrapage, l'élève peut se réinscrire et suivre les enseignements des blocs de compétences non validés. Des frais de scolarité correspondant aux volumes horaires nécessitant une nouvelle validation peuvent être demandés. L'élève est autorisé à redoubler une fois.

-6- CLASSE PREPARATOIRE A LA SELECTION D'ENTREE EN IFAS

  <p>Hôpitaux de Provence Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

Dans le respect des textes en vigueur, des sessions d'accompagnement au projet professionnel en vue d'une admission en IFAS sont organisées chaque année afin de préparer les futurs candidats dans la construction de leur projet e d'acquérir les pré requis indispensables.

Les inscriptions ont lieu chaque année dès le mois de juin pour une période de formation d'octobre à février.

Durée de la formation : 198 heures organisée les jeudis et vendredis de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures

Une prise en charge des frais de formation par le Conseil Régional est possible selon les critères d'éligibilité.

➤ OBJECTIFS GLOBAUX DE LA FORMATION

- Etre capable de se préparer aux épreuves de sélection écrite et orale en vue de l'admission en IFAS
- Accompagner les candidats à l'élaboration du projet professionnel
- Initier à la culture professionnelle en vue de l'intégration en formation aide-soignante

➤ OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Etre capable d'apprendre et acquérir des méthodes de travail en vue de la constitution du dossier de candidature
- Etre capable de développer l'utilisation des outils informatiques
- Etre capable d'acquérir ou mobiliser des connaissances fondamentales en français, mathématiques et biologie humaine
- Etre capable d'identifier ses points forts, ses points faibles, développer ses capacités,
- Etre capable de se former aux techniques d'entretien,
- Etre capable de développer une approche de l'environnement professionnel
- Etre capable de travailler sur ses représentations du milieu professionnel,
- Etre capable de présenter à l'oral, un projet professionnel

➤ CONTENU DE LA FORMATION :

Biologie Humaine :

- Acquérir les notions fondamentales en biologie humaine

  <p>Hôpitaux de Provence Groupement Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

- Acquérir des connaissances sur l'organisation générale du corps humain de l'infiniment petit à une combinaison de différents systèmes et appareils

Culture Générale – Français - Mathématiques :

- Savoir apprendre et acquérir des méthodes de travail
- Se familiariser avec les outils de prise de note, culture sanitaire et sociale
- Acquérir des connaissances fondamentales en mathématiques et calculs numériques
- Développer les notions de calcul mental
- Etre capable de réaliser des conversions élémentaires
- Maîtriser la proportionnalité, les pourcentages, les calculs professionnels
- S'approprier les outils numériques, travail de groupe, prise de parole
- Rédiger son CV
- Travailler sur la constitution du dossier d'admission en IFAS

Culture professionnelle :

- Développer une approche de l'environnement professionnel
- Travailler sur ses représentations du milieu professionnel
- Acquérir une culture professionnelle

Réflexion sur le projet professionnel :

- Aborder un vocabulaire professionnel
- Déterminer les notions de besoin de la personne, d'autonomie, de dépendance
- Approfondir la notion de maladie
- Sensibiliser à la notion de vieillissement
- Travailler sur la gestion du stress, la confiance en soi

Accompagnement professionnel :

- Développer une communication adaptée (verbale et non verbale) avec autrui
- Apprendre à se connaître
- Savoir se présenter sur le plan personnel et professionnel devant un jury de sélection
- Mettre en cohérence son projet professionnel et la fonction d'aide-soignant
- Se mettre en situation d'épreuve de sélection
- S'autoévaluer après exercice de mise en situation

Oral :

- Présenter l'épreuve et répondre aux questions émanant du groupe

  <p>Hôpitaux de Provence Groupement Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

- Accompagner les candidats à l'épreuve orale au niveau de la connaissance de soi, la posture, gestion des émotions, la communication
- S'entraîner à l'épreuve orale en situation

➤ METHODES PEDAGOGIQUES :

- Cours magistraux
- Travaux dirigés (travaux de groupe, exercices d'application, mise en réflexion)
- Situations simulées
- -Un stage d'observation peut être organisé sur demande de l'élève, pour une approche plus réelle du contexte de travail de l'AS.

  <p>Hôpitaux de Provence Groupement Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

**PROJET PEDAGOGIQUE
IFSI**

Centre Gériatrique Départemental

  <p>Hôpitaux de Provence Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

Dans une logique de savoir-faire et de partage des compétences du CGD (expertise de la formation avec l'IFAS, place accordée à la formation des médecins, formation d'internes et terrain de stage pour divers étudiants hospitaliers), Monsieur PICAL, Directeur, a eu la volonté en 2011 de créer un IFSI au sein du CGD. Ce projet a été jugé pertinent par le Conseil Régional et l'ARS. L'IFSI a ouvert en septembre 2011 avec un quota de 25 étudiants, qui a été révisé en 2015 avec 40 étudiants par promotion. En 2020, le Ségur de la Santé a permis une augmentation progressive du quota de 40 à 50 étudiants en première année puis de 50 à 72 étudiants en 2021. L'équipe s'est construite au fil du temps en cohérence avec les effectifs étudiants. On compte aujourd'hui, 1 CSS coordinatrice des instituts, 2 secrétaires et 8 cadres de santé formateurs qui mettent en œuvre le référentiel de formation avec une construction de formation par équipe d'année. Elle est sous la responsabilité du Directeur de Soins, Coordonnateur Général en collaboration avec le Cadre supérieur de Santé. L'IFSI est membre du GCS AMU, et Adhérent au CEFIEC.

-1- LE COUT DE LA FORMATION :

Le coût de la formation initiale est fixé à 8000 euros. Ce coût est totalement pris en charge par le Conseil Régional ou peut être financé par l'employeur dans le cadre d'études promotionnelles ou par les OPCO.

Depuis la rentrée de septembre 2022, le Conseil Régional prend à sa charge pour les étudiants à leur entrée en formation, un kit professionnel comportant l'achat de 3 tenues complètes et d'une paire de chaussures répondant aux normes de sécurité.

Sur les périodes de stage, l'entretien des tenues est de la responsabilité de l'établissement qui accueille le stagiaire

-2- LA FINALITE DE LA FORMATION

La formation conduisant au diplôme d'état d'infirmier vise le développement de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.

L'infirmier polyvalent formé doit être capable d'exercer en développant une éthique professionnelle et plus particulièrement des valeurs rattachées à la vie et la dignité humaine. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance tout en manifestant sa capacité critique et de questionnement. Un travail, tout au long de la formation, conformément au référentiel, sur la posture réflexive l'y prépare.

Il doit aussi, dans le cadre de sa pratique, respecter les aspects juridiques conformément à la législation en vigueur.

  <p>Hôpitaux de Provence Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

Dans un souci d'amélioration continue de la qualité de la formation, des évaluations de la formation et du projet pédagogique sont envisagées et donnent lieu à des réajustements si nécessaires.

-3- FORMATION ET ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La **durée de la formation** est de trois années, soit six semestres de vingt semaines chacun, équivalent à **4200 heures**. La répartition des enseignements est la suivante :

- La **formation théorique de 2100 heures**, sous la forme de :
 - 750 heures de cours magistraux (CM)
 - 1050 heures de travaux dirigés (TD)
 - 300 heures de travail personnel guidé (TPG)
- La **formation clinique de 2100 heures** (stages).
- Le **travail personnel complémentaire** est estimé à **900 heures** environ soit 300 heures par an.

L'ensemble, soit 5100 heures, constitue la charge de travail de l'étudiant.

L'enseignement en IFSI est dispensé sur la base de 35 heures par semaine.

La durée de présence en stage est de 35 heures par semaine dont les modalités d'organisation sont prévues par les responsables de l'encadrement de stage.

La répartition de la charge de travail de l'étudiant est conforme au tableau suivant

Semestre	CM	TD	CM + TD	Stages	CM + TD + Stages	TP guidé. Suivi pédagogique	Temps de travail : CM + TD + Stages + TPG	Charge de travail personnel estimée
S1	231	234	465	175	640	60	700	100
S2	126	183	309	350	659	41	700	150
S3	118	177	295	350	645	55	700	150
S4	109	187	296	350	646	54	700	150
S5	116	184	300	350	650	50	700	150
S6	50	85	135	525	660	40	700	200
Total	750	1050	1800	2100	3900	300	4200	900

- 4- LE CONTRAT DE FORMATION

	PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025	 RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS		

Les étudiants se doivent de respecter le règlement intérieur de l'IFSI du Centre Gerontologique Départemental, les règles professionnelles et sont soumis à :

- L'obligation de présence en stage, suivant les consignes et conventions de stage.
- L'obligation de présence aux travaux dirigés et de participation active.
- L'obligation d'assister aux cours magistraux identifiés en présence obligatoire.

Les étudiants en soins infirmiers ont un statut leur permettant de ne pas assister aux cours non obligatoires mais ils ont le devoir et l'obligation d'acquérir tous les savoirs professionnels concernant les enseignements dispensés.

Ils devront fournir un travail personnel régulier qui sera l'enjeu de leur réussite tant scolaire que professionnelle.

Un Contrat de formation est signé par tous les étudiants à l'entrée en IFSI et un contrat pédagogique personnalisé est proposé aux étudiants qui rencontrent des difficultés particulières.

-5- LES CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

180 crédits européens (ECTS : European Credits Transfert System) sont nécessaires pour obtenir le diplôme d'état. Ils correspondent à l'acquisition des 10 compétences du référentiel de formation.

Les principes qui président à l'affectation des crédits sont de 30 crédits par semestre de formation.

Les 180 crédits se décomposent en :

- 120 crédits pour les unités d'enseignement (UE) dont les unités d'intégration (UI).
- 60 crédits pour la formation clinique en stage.

Les unités d'enseignement sont de nature obligatoire et optionnelle. Les modalités de validation des UE sont conformes aux exigences du référentiel. Pour les UE dont la validation est prévue en groupe, les modalités de rattrapage peuvent être différentes et prévoir une épreuve individuelle quand la constitution d'un groupe n'est plus possible.

-Les unités d'enseignement

Les unités d'enseignement sont de 4 types :

- Les UE dont les savoirs sont dits "contributifs" aux savoirs infirmiers.
- Les UE d'enseignement de savoirs "constitutifs" aux savoirs infirmiers.
- Les UE d'intégration des différents savoirs et leur mobilisation en situation.
- Des unités de méthodologie et de savoirs transversaux.

  <p>Hôpitaux de Provence Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

Les unités d'enseignement sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences. **Elles couvrent 6 champs :**

➤ **Sciences humaines et droit :**

- UE 1.1 S1/S2 → Psychologie, sociologie, anthropologie.
- UE 1.2 S2/S3 → Santé publique et économie de la santé.
- UE 1.3 S1/S4 → Législation, éthique, déontologie.

➤ **Sciences biologiques et médicales :**

- UE 2.1 S1 → Biologie fondamentale.
- UE 2.2 S1 → Cycles de la vie et grandes fonctions.
- UE 2.3 S2 → Santé, maladie, handicap, accidents de la vie.
- UE 2.4 S1 → Processus traumatiques
- UE 2.5 S3 → Processus inflammatoires et infectieux.
- UE 2.6 S2/S5 → Processus psychopathologiques.
- UE 2.7 S4 → Défaillances organiques et processus dégénératifs.
- UE 2.8 S3 → Processus obstructifs.
- UE 2.9 S5 → Processus tumoraux.
- UE 2.10 S1 → Infectiologie, hygiène.
- UE 2.11 S1/S3/S5 → Pharmacologie et thérapeutiques.

➤ **Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes :**

- UE 3.1 S1/S2 → Raisonnement et démarche clinique infirmière.
- UE 3.2 S2/S3 → Projet de soins infirmiers.
- UE 3.3 S3/S5 → Rôles infirmiers organisation du travail et inter professionnalité.
- UE 3.4 S4/S6 → Initiation à la démarche de recherche.
- UE 3.5 S4 → Encadrement des professionnels de soins.

➤ **Sciences et techniques infirmières, interventions :**

- UE 4.1 S1 → Soins de confort et de bien-être.
- UE 4.2 S2/S3/S5 → Soins relationnels.
- UE 4.3 S2/S4 → Soins d'urgence.
- UE 4.4 S2/S4/S5 → Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical.
- UE 4.5 S2/S4 → Soins infirmiers et gestion des risques.
- UE 4.6 S3/S4 → Soins éducatifs et préventifs.
- UE 4.7 S5 → Soins palliatifs et de fin de vie.
- UE 4.8 S6 → Qualité des soins, évaluation des pratiques.

  <p>Hôpitaux de Provence Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

➤ **Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière :**

- UE 5.1 S1 → Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
- UE 5.2 S2 → Evaluation d'une situation clinique.
- UE 5.3 S3 → Communication et conduite de projet.
- UE 5.4 S4 → Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires.
- UE 5.5 S5 → Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins.
- UE 5.6 S6 → Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles.
- UE 5.7 S5/S6 → Optionnelle.

➤ **Méthodes de travail :**

- UE 6.1 → Méthodes de travail.
- UE 6.2 → Anglais.

- Les compétences

Chaque unité d'enseignement contribue à l'acquisition des compétences du référentiel. Dix compétences sont à acquérir et à mobiliser tout au long du parcours formatif :

- 1- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- 2- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- 3- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- 4- mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- 5- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- 6- communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- 7- analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- 8- rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- 9- Organiser et coordonner des interventions soignantes
- 10- Informer et former des professionnels et des personnes en formation

- Les activités

Le référentiel d'activités décrit les capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention de diplôme d'Etat.

Les activités professionnelles du métier d'infirmier se déclinent ainsi :

- 1) Observation et recueil de données cliniques.
- 2) Soins de confort et de bien-être.
- 3) Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes.

  <p>Hôpitaux de Provence Groupement Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

- 4) Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes.
- 5) Soins et activités à visée diagnostique et thérapeutique.
- 6) Coordination et organisation des activités et des soins.
- 7) Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits.
- 8) Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires.
- 9) Veille professionnelle et recherche.

- Les enseignements cliniques

L'enseignement clinique des infirmiers s'effectue au cours des stages dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins. Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation. Selon la directive européenne 2005/36/CE, « *l'enseignement clinique se définit comme étant le volet de la formation par lequel le candidat infirmier apprend au sein d'une équipe, en contact direct avec un individu sain ou malade et/ou une collectivité, à organiser, dispenser et évaluer les soins infirmiers globaux requis à partir des connaissances et compétences acquises* ».

Les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances.

La progression de l'étudiant en stage est consignée dans le portfolio. Le portfolio est une collection organisée et cumulative de travaux et de réflexion d'un étudiant qui rassemble des informations sur les compétences qu'il a développées au cours d'une période d'apprentissage.

- Le choix des stages

Le choix des stages s'effectue dans le cadre des ressources dont dispose l'IFSI à travers les partenariats construits avec les établissements de soins. Le dernier stage du S6 est laissé au choix de l'étudiant sur validation par l'équipe pédagogique d'après la progression individuelle de chacun et son projet professionnel propre.

Un stage est dit "qualifiant" lorsque le maître de stage se porte garant de la mise à disposition des moyens pouvant permettre la progression des stagiaires.

Quatre types de stages sont prévus :

- 1) Soins de courte durée : l'étudiant s'adresse à des personnes atteintes de pathologies et hospitalisées dans des établissements publics ou privés.
- 2) Soins en santé mentale et en psychiatrie : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou psychiatrie.
- 3) Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation : l'étudiant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement ou d'une

  <p>Hôpitaux de Provence Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

surveillance médicale, en établissement dans un but de réinsertion, ou une surveillance constante ou des soins en hébergement.

4) Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : l'étudiant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école...).

Durée des stages :

	S1 <i>Sept à Fév</i>	S2 <i>Fév à août</i>	S3 <i>Sept à Fév</i>	S4 <i>Fév à août</i>	S5 <i>Sept à Fév</i>	S6 <i>Fév à juill</i>
Nbre de semaines	5	10	10	10	10	15
	Année 1		Année 2		Année 3	

Le Centre Gérontologique Départemental a sollicité le partenariat des établissements sanitaires et médico-sociaux du territoire, pour l'organisation des stages.

- La validation des crédits

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée par :

- La validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence.
- L'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des stages.
- La validation des actes, activités et techniques de soins évalués soit en stage, soit en institut de formation.

L'évaluation des connaissances et compétences valide les acquisitions de l'étudiant par un contrôle continu, régulier et des périodes d'examen tout au long du parcours de formation.

Le portfolio est un outil qui sert à mesurer la progression de l'étudiant en stage. Il est centré sur l'acquisition des compétences, activités et des actes infirmiers.

Les éléments sont inscrits par l'étudiant et validés pour les professionnels responsables de l'encadrement en stage.

Les crédits de formation sont attribués par une **commission d'attribution des crédits** mise en place sous la responsabilité du directeur de l'institut qui la préside.

  <p>Hôpitaux de Provence Groupement Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

Elle est composée des formateurs référents des étudiants infirmiers, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Sa composition sera validée dès la désignation des représentants universitaires lors du premier conseil pédagogique.

Elle se réunit chaque semestre et se prononce sur l'attribution des crédits et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme.

Si un étudiant veut faire valoir un diplôme précédemment obtenu pour demander l'équivalence d'une UE, il doit en faire la demande à la Direction, dès la rentrée en fournissant le diplôme et le programme détaillé pour permettre l'examen de son dossier par la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

- La diplomation

Le diplôme s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire qui précise les règles d'autorisation d'exercice de la profession d'infirmier.

Le diplôme est considéré comme la garantie que la personne possède des connaissances et les savoir-faire nécessaires pour répondre à l'exigence de qualité et de sécurité des soins.

Le diplôme s'obtient par l'acquisition des 180 ECTS prévus par le référentiel de formation.

Le diplôme d'état vaut grade de Licence et s'inscrit dans le dispositif universitaire Licence Master Doctorat (LMD).

-6- PREPARATION A L'ACCOMPAGNEMENT AU PROJET PROFESSIONNEL EN VUE DE L'ADMISSION EN IFSI

Dans le respect des textes en vigueur, des sessions de préparation à la sélection d'entrée en IFSI sont organisées chaque année pour répondre aux besoins exprimés par les personnes dont le projet professionnel est de devenir infirmier.e

  <p>Hôpitaux de Provence Groupe Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône</p>	<p>PROJET PEDAGOGIQUE 2024 - 2025</p>	 <p>RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p>
<p>INSTITUTS DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS ET EN SOINS INFIRMIERS</p>		

Le dispositif de formation comprend deux phases de préparation en cohérence avec le calendrier de sélection Parcoursup et celui des épreuves de sélection prévu par le groupement de rattachement., quel que soit la voie d'admission :

-Préparation à la sélection via la plateforme Parcoursup, réservée aux candidats bacheliers

-Préparation aux épreuves de sélection de Formation Professionnelle Continue réservée aux candidats pouvant justifier de 3 années de cotisations sociales.

Les inscriptions ont lieu chaque année dès le mois de juin pour une période de formation d'octobre à février.

Durée de la formation : 133 heures organisées les jeudis de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures et 2 stages d'observation dont 1 est démarché par le candidat.

Frais d'inscription : 200 euros non remboursables

Coût de la préparation : 1000 euros

➤ OBJECTIFS GLOBAUX DE LA FORMATION

- Français / Méthodes de travail :

- Mathématiques : préparer les stagiaires aux calculs de dose de première année d'IFSI, révisions de mathématiques, méthodologie de lecture d'un énoncé, construire un raisonnement, rédiger une réponse, mise en situation sur des exercices (calcul de doses et de débit)

- Engager une réflexion participant à l'élaboration de son projet professionnel,
- Pouvoir identifier les attendus de la formation en IFSI,
- Connaître la profession d'IDE à travers les textes législatifs, les compétences et les valeurs de cette profession
- Travailler sur les représentations du métier, de la santé, de la maladie et du handicap,
- Identifier ses capacités, ses ressources personnelles et ses motivations à être dans cette formation et à se projeter dans son futur métier.

Connaître les processus de la communication pour pouvoir se positionner en tant que futur professionnel de la Santé.